

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/55
du 23.11.2017
domaine 3.6**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	17	17	00	00

CONVOCATION	AFFICHAGE
17.11.17	17.11.17

Objet : Habilitation Maire signature accord constructibilité en limite de propriété

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Biaggi, Bozioglav, Carbuccia, Coudert, Esposito, Fombelle, Mattei, Maury, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Valery;

Représenté : Faure, Muselli,

Absents : Elgart, Sanguinetti,

Secrétaire : Peretti

Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du projet d'un accord de constructibilité en limite de propriété liant la Commune à M COUDERT Jean Paul.

Le Maire explique qu'un permis a été transféré à M COUDERT Jean Paul concernant la parcelle cadastrée A 1634 et 1636 lieu-dit Grotta Murata et que le PLU permet la constructibilité en limite de propriété en fournissant une attestation notariale (Art UD7 du PLU)

Le Maire propose donc de donner un accord par voie notariale sur la parcelle A 285 faisant partie du domaine privé de la Commune, pour la construction en mitoyenneté. Les frais notariés seront à la charge de M COUDERT Jean-Paul.

Après examen et délibération, le Conseil décide

D'ACCEDER à la proposition du Maire

HABILITE le Maire à signer toute pièce afférente à cette autorisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,